



Arrêté n°2025-DOMS-PA/PH/PDS-0179

Portant programmation pour le département du Loiret des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

Vu la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1^{er} octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental du Loiret ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale ;

ARRETTENT

Article 1^{er}

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030**.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié, pour l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sur le recueil des actes administratifs et sur son site internet (<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/evaluation-de-la-qualite-des-etablissements-et-services-medico-sociaux>), et, pour le Conseil départemental du Loiret dans son recueil des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a délivré l'autorisation :
 - auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret, **et** Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS,
 - auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS,
 - auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS ;
- d'un recours contentieux transmis au tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

Article 5

Le directeur général des services départementaux du Conseil départemental du Loiret, le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux organismes gestionnaires.

Fait le 21 JAN. 2026 à Orléans,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,



Romaric GUYON,
Directeur général adjoint du pôle citoyenneté
et cohésion sociale
Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale

La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,


Clara de BORT